

Image not found or type unknown



Accord amiable non respecté

Par **laurent**, le **11/10/2010** à **16:20**

Bonjour,rrnJ'ai loué un appartement. Le propriétaire ne m'a pas restitué la caution. Le tribunal a statué en ma faveur et a imposé au propriétaire de ma rendre ma caution. Le propriétaire n'a pas respecté la décsion amiable du tribunal. Si j'ai recours au service d'un huissier, qui va régler les honoraires de l'huissier?rnMerci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **11/10/2010** à **16:50**

Un jugement est le contraire d'un accord amiable.rnAvez-vous donc un jugement ou un accord amiable ?